

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Sainte-Foy, à 17 h, le 23 janvier 2003.

Sont présents formant quorum:

M. le maire Jean-Paul L'Allier, Ville de Québec, président
M. le maire Jean Garon, Ville de Lévis, vice-président du Comité exécutif
M. le préfet Michel Giroux, MRC de la Jacques-Cartier,
M. le préfet Henri Cloutier, MRC de la Côte-de-Beaupré, vice-président du Conseil
M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de l'Île-d'Orléans
M. le conseiller Gilles Bolduc, Québec
M. le conseiller Paul Gardon, Québec
M. le conseiller André Gignac, Québec
M. le conseiller Denis Giguère, Québec
M. le conseiller Jacques Jobin, Québec
M. le conseiller Jacques Joli-Cœur, Québec
M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
M. le conseiller Pierre Brochu, Lévis
M. le conseiller André Hamel, Lévis
M. le conseiller Alain Lemaire, Lévis
Mme la conseillère Danielle Roy-Marinelli, Lévis

Est absent :

M. le conseiller Claude Larose, Québec

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire

Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte par le président. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2003-01

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Denis Giguère, conseiller de la Ville Québec, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant à l'item Divers :

- Mandat à la Commission de l'environnement / Audience du BAPE sur l'industrie porcine.

Adoptée

Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 19 décembre 2003

Résolution n° C-2003-02

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 19 décembre 2002.

Adoptée

Registre des présences et réunions des commissions

Résolution n° C-2003-03

Sur proposition de M. Paul Gardon, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De prendre du acte du dépôt du registre des présences, des absences et de la durée des réunions des différentes commissions de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'exercice financier 2002. Est intégré au registre, un registre analogue pour les réunions du Comité consultatif agricole de la CMQ en 2002.

Référence: Mémoire du 10 janvier 2003
Responsable: Secrétaire-trésorier

Adoptée

Monsieur Denis Giguère, conseiller de la Ville de Québec, quitte la séance.

Schéma d'aménagement et vision stratégique de développement / Démarche acceptée

Résolution n° C-2003-04

Sur proposition de M. André Gignac, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de la Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'accepter la démarche proposée pour l'élaboration de la vision stratégique de développement du territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

De confier à la Commission Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine, le mandat de coordonner l'ensemble des travaux relativement à l'élaboration de la vision stratégique.

De confier à chacune des commissions de la CMQ le mandat de participer et de collaborer avec la Commission Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine, aux travaux d'élaboration de la vision stratégique en étudiant et en approfondissant les thématiques particulières indiquées ci-dessous propres à leur secteur d'activité et en choisissant les orientations à privilégier découlant des thèmes abordés, soit :

- Développement économique;
- Développement international;
- Environnement;
- Aménagement et gestion du territoire, zone agricole et forêt urbaine.

et de tenir, dans le cadre de leurs activités, les séances de travail nécessaires pour rencontrer leur mandat.

De demander à chacune des commissions d'intégrer le volet social à l'étude de leur thématique.

Référence: Mémoire du 14 janvier 2003
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2003-05

Sur proposition de M. Alain Lemaire, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par monsieur Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de l'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information 03-01 en date du 23 janvier 2003 contenant les points suivants :

1. Lettre datée du 9 décembre 2002 du directeur des Politiques de l'UMQ accusant réception de la résolution C-2002-107 relative aux problèmes routiers causés par l'exploitation des carrières et des sablières.
2. Lettre datée du 12 décembre 2002 du directeur général de la municipalité de Cantons-Unis de Stoneham-et-Tewkesbury transmettant copie de la résolution 322-02 du Conseil de la municipalité.
3. Lettre datée du 9 décembre 2002 du directeur de la Direction du patrimoine écologique et du développement durable concernant la réserve naturelle des Marais-du-Nord.
4. Transmission par le secrétaire-trésorier aux membres du Conseil de deux lettres adressées à la compagnie Ultramar et au Port de Québec concernant le bruit sur le fleuve Saint-Laurent.
5. Transmission par le secrétaire-trésorier aux membres du Conseil d'une lettre adressée à la FQM et l'UMQ concernant le bruit occasionné par les bateaux « cigare » sur le fleuve Saint-Laurent.
6. Lettre datée du 16 décembre 2002 du maire de la ville de Saint-Georges accusant réception de la résolution d'appui aux démarches concernant le réseau routier de Québec à la Nouvelle-Angleterre (Québec-Boston).
7. Tableau faisant état de la population de la Communauté métropolitaine de Québec et dont la source est la Gazette officielle du Québec du 18 décembre 2002.
8. Avis de classement d'un bien culturel (Église Notre-Dame-de-la-Victoire de Lévis) et accusé réception.
9. Lettre datée du 10 janvier 2003 de la coordonnatrice du secrétariat de la commission (BAPE) accusant réception de la résolution C-2002-128 concernant le développement durable de la production porcine.
10. Procès-verbal approuvé de la séance du Comité exécutif du 3 décembre 2002

Adoptée

Mandat à la Commission de l'environnement

Résolution n° C-2003-06

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par monsieur Jacques Jobin, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De confier mandat à la Commission de l'environnement de préparer un mémoire à soumettre au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le sujet du développement durable de la production porcine.

Référence: Lettre du BAPE du 10 janvier 2003
Responsable: Aménagement du territoire

Adoptée

Période d'intervention des membres du Conseil

Période d'intervention des membres du Conseil.

Période de questions du public

Période de questions du public.

Levée de la séance

Résolution n° C-2003-07

Sur proposition de M. Gilles Bolduc, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par M. Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE